

Panorama de la Guyane



Un territoire de défis

N° 737 / Janvier 2023

Chef-lieu	Cayenne
Superficie	83 846 km ² (15 % du territoire national, équivalent à la surface de l'Autriche)
Situation géographique	Nord-est du continent sud-américain, limitrophe du Brésil et du Suriname, Paris à 7 000 km
Langues parlées	Français, langues créoles, amérindiennes et bushinenguées
Monnaie	Euro
Statut	Collectivité territoriale unique et région ultrapériphérique européenne (RUP)
IDH (2010, estimation AFD)	0,740 (73 ^e)
Représentation nationale	2 députés, 2 sénateurs, 1 représentant au Conseil économique, social et environnemental
Représentation de l'État	Préfet

CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES

Repères historiques et géographiques

La Guyane se situe au nord-est du continent sud-américain, et s'intègre dans le plateau des Guyanes, qui s'étend du sud du Venezuela au nord-est du Brésil. C'est le plus vaste des DROM (15 % du territoire national), équivalent à la superficie de la Nouvelle-Aquitaine. La Guyane est bordée au nord par l'océan Atlantique sur 320 km environ et dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) de 126 000 km². À l'ouest se situe le Suriname avec 520 km de frontière sur le fleuve Maroni et au sud et à l'est, le Brésil avec lequel elle partage 730 km de frontière (la plus longue de France). Disposant d'un climat équatorial humide, elle est recouverte à 96 % par la forêt amazonienne, et est sillonnée de rivières, de fleuves et de rapides. Sa côte fait partie des plus instables au monde, façonnée par des alternances d'avancées et de reculs. Selon le rapport Guyaclimat de 2022, le dérèglement climatique devrait par ailleurs altérer le paysage guyanais du fait d'un risque de submersions chroniques, d'une hausse des températures et des vents mais aussi de la baisse de la pluviométrie.

De par son histoire, la Guyane est peuplée de communautés créoles, bushinenguées, amérindiennes, hmongs, européennes et sud-américaines. La Guyane est de plus un pôle d'attraction régional attirant vers lui des courants migratoires.

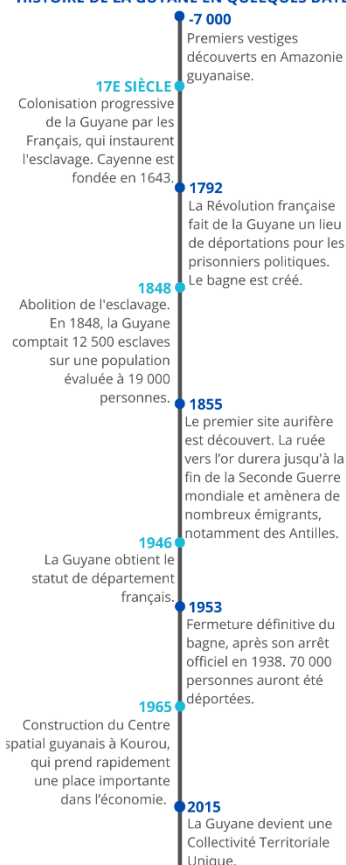
Vers une évolution statutaire ?

Le cadre institutionnel de l'Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003. La Guyane est régie par le principe de l'identité législative qui prévoit l'application de plein droit des textes nationaux aux collectivités d'outre-mer placées sous le régime de l'article 73 de la Constitution. Des adaptations « tenant aux caractéristiques et contraintes particulières » sont toutefois autorisées. En décembre 2015, la Collectivité territoriale unique de Guyane (CTG) s'est substituée au département et à la région, avec la première élection de ses conseillers territoriaux. Le territoire est également administré à l'échelle locale par des chefs coutumiers amérindiens et bushinengués, qui sont représentés dans un organe consultatif au sein de la CTG.

En parallèle, la Guyane est, comme les autres DROM, une région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne. Cela implique l'applicabilité du droit communautaire bien que l'adoption de « mesures spécifiques » au regard des besoins d'adaptation locale soit permise dans l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Ce statut lui permet de bénéficier des fonds européens structurels et d'investissement.

Enfin, la Guyane a connu d'importants mouvements sociaux en mars-avril 2017, qui ont débouché sur les Accords de Guyane. Signés par l'État, ils se déclinent en quatre éléments : le Plan d'Urgence pour la Guyane, les accords thématiques, le plan additionnel et l'évolution statutaire par consultation populaire. Ce dernier point, qui traduit le souhait d'une plus grande autonomie exprimé par de nombreux élus locaux, fait l'objet d'une attention particulière de la part de la majorité actuelle de la CTG.

HISTOIRE DE LA GUYANE EN QUELQUES DATES

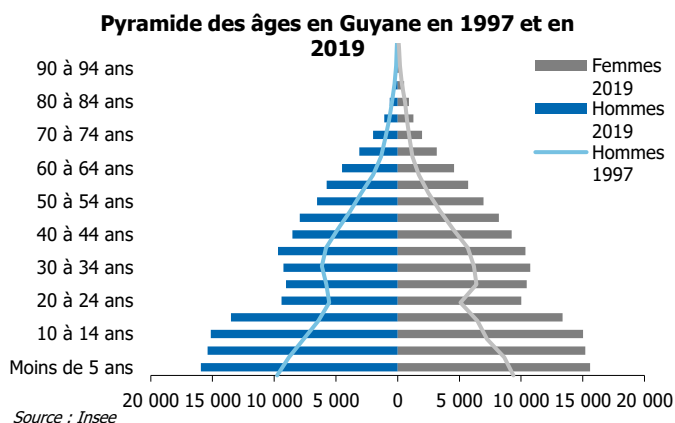


UNE POPULATION EN CROISSANCE SOUMISE À DE FORTES INÉGALITÉS

Une population jeune qui devrait doubler en près de 40 ans...

Indicateurs démographiques	Guyane	France
Population (milliers, millions pour la France, au 01/01/2022)	294,4	67,8
Part des moins de 20 ans (en %, au 01/01/2022)	40,5	23,7
Part des 20-59 ans (en %, au 01/01/2022)	49,3	49,2
Part des 60 ans et plus (en %, au 01/01/2022)	10,2	27,2
Densité de population (hab/km ² , 2021)	3,5	120,6
Accroissement de la population en 10 ans (en %)	22,9	3,9
Taux de natalité (pour 1 000 hab., 2021)	26,8	10,9
Taux de mortalité (pour 1 000 hab., 2021)	4,8	9,7
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 enfants nés vivants, 2018)	≈ 10	≈ 4
Indice conjoncturel de fécondité (2021)	3,5	1,8
Espérance de vie des femmes à la naissance (années, 2021)	80,0	85,4
Espérance de vie des hommes à la naissance (années, 2021)	72,7	79,3

Sources : Insee, Eurostat



La population guyanaise, caractérisée par une proportion importante de jeunes (40,5 % de la population a moins de 20 ans), progresse de près d'un quart ces dix dernières années (un rythme nettement plus rapide qu'au niveau national). Ce dynamisme démographique est essentiellement porté par les communes de l'Ouest guyanais, où la population a augmenté de moitié en dix ans. En 2050, la population guyanaise devrait avoir doublé par rapport à 2013, malgré un ralentissement progressif de la croissance démographique.

Entre 2013 et 2019, la contribution du solde apparent des entrées et des sorties est nulle. Cependant, la Guyane demeure un pôle régional d'immigration : en 2019, 30,6 % de la population guyanaise sont immigrés. En outre, le territoire fait face à une forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile. En 2021, 2 854 demandes d'asile ont été formulées, dont près des trois quarts par des Haïtiens. Environ 95 % des demandes sont néanmoins rejetées.

... Dans laquelle les inégalités demeurent fortes

Les inégalités socio-économiques mettent en exergue l'hétérogénéité des conditions de vie sur le territoire. L'indice de Gini y est estimé à 0,429 (contre 0,270 en France métropolitaine). 53 % des Guyanais vivent avec moins de 1 020 € par mois en 2017, contre 14 % en France hexagonale¹. En 2018, **29 % des Guyanais sont en situation de grande pauvreté**, c'est-à-dire qu'ils cumulent un niveau de vie inférieur de 50 % au niveau médian français, avec au moins 7 privations matérielles et sociales. Ce chiffre est quatorze fois plus élevé qu'en France hexagonale, mais s'avère aussi nettement plus préoccupant qu'en Martinique (10 %) et en Guadeloupe (12 %). Les étrangers et les ménages complexes² y sont davantage exposés.

Les indicateurs relatifs à l'éducation, l'insertion professionnelle, l'emploi ou les conditions de vie sont plus défavorables pour les femmes. En 2019, les taux d'emploi et d'activité (au sens du recensement) des femmes sont ainsi de 36,2 % et 59,9 %, contre 45,7 % et 64,1 % pour les hommes. L'écart de salaire net horaire moyen est de 7,7 % en 2020, et atteint 18 % pour les cadres et les ouvriers. Les femmes représentent par ailleurs 69,4 % des personnes surendettées.

Les inégalités territoriales se manifestent quant à elles particulièrement pour les communes enclavées de l'intérieur (10 % de la population). Celles-ci souffrent d'un manque d'infrastructures et d'un accès plus restreint aux soins, à l'éducation, au logement et à l'emploi. N'étant desservies que par voie fluviale ou aérienne, l'acheminement des personnes et des biens y est en effet difficile.

DES BESOINS IMPORTANTS QUI ALIMENTENT LA CROISSANCE...

Un déficit d'infrastructures amplifié par la croissance démographique

La Guyane accuse un **retard significatif en matière d'infrastructures**. Cette problématique, qui représente un levier de croissance endogène, recouvre de nombreux enjeux de développement : désenclavement de certaines zones du territoire, sécurité énergétique, accès au logement³, à l'emploi, à la santé, à l'éducation, etc. Elle est aggravée par la pression démographique. De surcroît, la nécessaire préservation de la biodiversité du territoire peut constituer un frein aux projets d'infrastructures⁴.

D'une part, les infrastructures de transports routiers, maritimes, fluviaux et aériens sont limitées ou sous-utilisées :

- Seul un axe routier principal relie l'ouest à l'est. La Guyane compte 2 159 km de routes (équivalant à la Martinique alors que le territoire guyanais est 74 fois plus vaste). Ce réseau peu dense et faiblement maillé est confronté à la hausse du trafic et aux contraintes naturelles, administratives et organisationnelles qui complexifient son expansion et sa rénovation.

¹ À l'échelle du département, 23 % des Guyanais se trouvent en-dessous du seuil de pauvreté local, établi à 550 € par mois.

² Ménages comprenant plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile.

³ La question du déficit de logements est abordée dans la section consacrée au BTP.

⁴ Ex : Le projet de la centrale thermique du Larivot, destinée à remplacer la centrale vieillissante de Dégrad-des-Cannes, fait l'objet d'un contentieux juridique sur fond de problématique environnementale.

- Parallèlement, bien que la Guyane ne dispose pas de hub maritime, l'activité portuaire représente la quasi-totalité des échanges import-export du territoire. Le trafic en volume est en progression de 30,6 % sur dix ans mais reste largement inférieur à celui des Antilles. Le port de Dégrad-des-Cannes concentre la majorité de l'activité ; il est secondé par quatre autres ports à capacité plus réduite. La faible profondeur des chenaux entraîne par ailleurs des contraintes structurelles pour l'accès des navires et des charges de dragage importantes.
- La desserte aérienne externe se limite à des liaisons vers les Antilles françaises et la France hexagonale, après le retrait de la ligne desservant le nord du Brésil en 2020⁵. Le réseau aérien guyanais est essentiellement domestique. Certains aéroports souffrent de problématiques importantes pour maintenir le niveau de sécurité nécessaire à leur exploitation.

D'autre part, des besoins marqués en infrastructures éducatives et sanitaires subsistent. La croissance moyenne du nombre d'élèves est de 1,4 % par an, faisant de la Guyane la 2^e région française la plus dynamique derrière Mayotte, ce qui fait pression sur le nombre d'établissements. En comparaison avec les Antilles, la Guyane dispose d'un équipement scolaire plus faible pour des effectifs scolaires plus nombreux (tableau ci-contre). Dans le domaine de la santé, la Guyane compte 425 lits et places pour 100 000 habitants en 2019, contre 694 pour la Guadeloupe et 709 pour l'Hexagone. Une restructuration de l'offre de soins a toutefois été amorcée : un centre hospitalier régional universitaire sera opérationnel en 2025 et trois centres délocalisés de prévention et de soins seront transformés en hôpitaux de proximité.

Effectifs scolaires et établissements en 2021

		Guyane	Guadeloupe	Martinique
1^{er} degré	Effectifs scolaires	47 158	41 466	32 506
	Établissements	185	289	247
2nd degré	Effectifs scolaires	40 169	43 352	35 116
	Établissements	53	86	84
Total	Effectifs scolaires	87 327	84 818	67 622
	Établissements	238	375	331

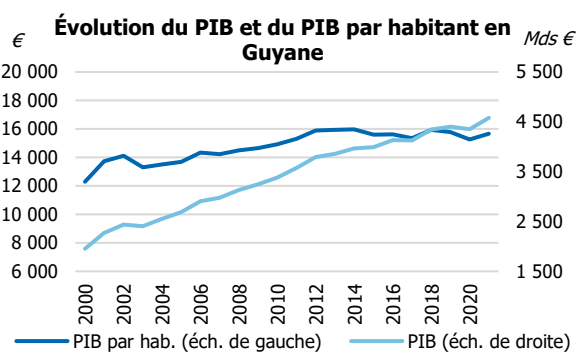
Sources : Rectorats de Guyane, Guadeloupe et Martinique.

Une économie en croissance soutenue par la demande intérieure

Principaux indicateurs éco.	2011	2021	France 2021
PIB (Mds d'euros courants)	3,6	4,6	2 500,9
Taux de croissance du PIB	3,7%	3,5%	6,8%
PIB par habitant (euros courants)	15 312	15 659	36 981
Taux de dépendance aux importations ⁽¹⁾ (% du PIB)	68,1%	64,3%	31,4%
Taux d'inflation (% moyenne annuelle) ⁽²⁾	2,0%	1,3%	1,6%
Taux de chômage (% au sens du BIT)	21%	15%	7%

(1) de biens et services.

(2) La moyenne de l'IPC de 2021 est calculée à partir de relevés de prix incomplets.



Sources : Insee et CEROM.

Sur dix ans, **le PIB guyanais a crû de 1,4 % en moyenne par an** (en volume), contre 0,9 % au niveau national. L'impact de la pandémie sur la croissance en 2020 a été relativement plus faible en Guyane : le PIB a reculé de 3,4 % contre -7,9 % à l'échelle du pays. L'année 2021 s'illustre par un net rebond : le PIB progresse de 3,5 % (4,6 Mds €) et l'indicateur du climat des affaires atteint son plus haut niveau depuis 10 ans. Stimulée par la démographie, la consommation finale des ménages est un moteur de l'économie. Étant donné la croissance démographique, le PIB par habitant stagne (15 659 euros en 2021). **Il représente 47 % du niveau national.**

De manière générale, **l'inflation, relativement contenue sur la décennie, suit une tendance similaire à la Métropole** : elle atteint 0,8 % en moyenne par an en Guyane⁶ contre 1,1 % au niveau national. En 2021, la reprise du commerce mondial et l'engorgement des chaînes de production ont exercé une pression sur les prix (+2,7 % en glissement annuel à fin décembre). Cette accélération s'est poursuivie en 2022 du fait de la guerre russe en Ukraine, portée par les prix des matières premières, en particulier des produits pétroliers⁷. D'un point de vue structurel, l'Insee souligne que le niveau général des prix est 11,6 % plus élevé en Guyane qu'en France hexagonale.

Une balance commerciale structurellement déficitaire

Selon l'Insee, les importations de biens et de services sont estimées à 2 946,2 M€ en 2021, tandis que les exportations sont 2,5 fois moins élevées (atteignant 1 143,7 M€). Les lancements de satellites étant considérés comme des services, l'activité spatiale constitue le principal pôle d'exportations.

Sur la dernière décennie, les importations de biens ont progressé de 19 % en valeur et de 11,8 % en volume. Suivant la croissance de la population⁸, cette tendance dégrade le solde extérieur déjà déficitaire. Ce phénomène est amplifié par la faiblesse du tissu industriel local, qui ne permet pas de répondre aux besoins en biens de consommation et en biens d'équipement à haute valeur ajoutée. En parallèle, seules quelques matières premières sont exportées (or, poissons et bois), mais les volumes restent peu élevés. Les exportations de biens baissent de 34,5 % en valeur sur dix ans.

Importations et exportations de biens en 2021 (en M€)

	Importations	Exportations
Biens d'investissements	626,4	61,5
Biens de consommation non durables	476,2	9,9
Biens intermédiaires	361,9	68,6
Énergie	175,4	0,2
Biens de consommation durables	96,4	2,2
Autres biens	32,9	4,2
Total	1769,2	146,6

Source : Douanes

⁵ Air France a annoncé une reprise de la liaison Cayenne-Belém en mai 2023.

⁶ Certains relevés de prix n'ont pu être réalisés en 2021. La moyenne de l'IPC présentée dans cette note s'appuie donc sur des données incomplètes.

⁷ Malgré des échanges directs limités avec la Russie et l'Ukraine (hormis pour la filière spatiale), la forte hausse de l'inflation affecte la Guyane à travers sa dépendance commerciale vis-à-vis de l'Europe.

⁸ Le volume d'importations par habitant demeure relativement stable dans le temps.

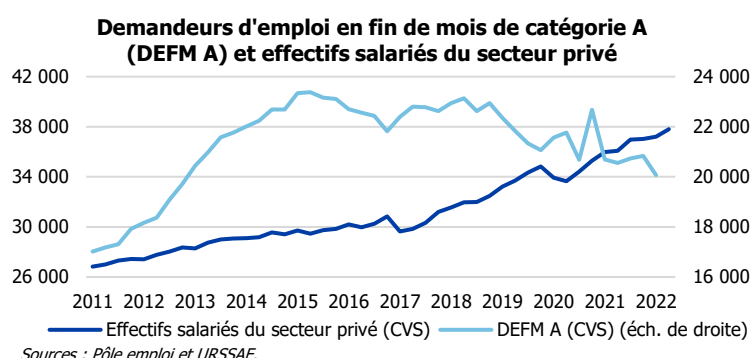
La France hexagonale est le principal partenaire commercial aussi bien en tant que fournisseur que client. La Guyane entretient de faibles échanges formels avec ses pays voisins alors qu'elle commerce davantage avec les Antilles et l'Union européenne. L'un des enjeux du territoire, qui lui permettrait de diminuer sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, serait d'améliorer son autonomie énergétique et alimentaire, et d'accentuer la valorisation de produits locaux.

Un taux d'emploi en progression mais concurrencé par l'activité informelle

En 2021, l'enquête emploi de l'Insee⁹ compte 65 390 emplois et 11 150 chômeurs au sens du BIT. L'emploi salarié est évalué à 57 760 personnes. Le marché du travail est caractérisé par le poids important du secteur tertiaire non marchand dans l'emploi salarié (51,6 % en Guyane contre 31,4 % pour la France hors Mayotte). Parallèlement, l'emploi salarié du secteur privé (URSSAF) croît de 34,5 % entre 2011 et 2021.

Malgré cette bonne dynamique, le taux de chômage au sens du BIT reste élevé (14,6 % en 2021), et touche particulièrement les jeunes (27,6 % pour les 15-29 ans). En outre, le halo autour du chômage représente 20,4 % de la population de 15 à 64 ans. Cela s'explique par une certaine inadéquation entre la demande et l'offre. Le taux d'activité est également faible : il s'élève à 51 % en 2020, soit 14 points de moins qu'au niveau national.

Cependant, en 2010, **une personne sur onze déclarait avoir eu un emploi informel au cours des six derniers mois**¹⁰, les secteurs les plus touchés étant ceux des services aux particuliers, de l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Les difficultés de recrutement, le manque de formation et la faible structuration de certains secteurs favorisent cette situation. Dans l'Ouest guyanais, la place du secteur informel est encore plus significative, en lien avec les faibles taux d'emploi et d'activité ainsi que l'importance des modes de vie traditionnels.



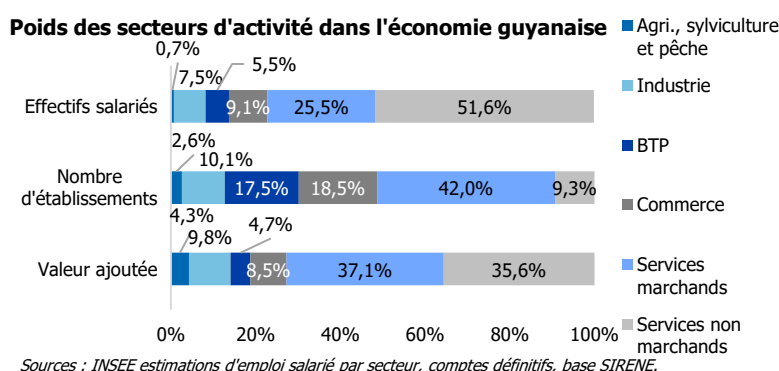
Sources : Pôle emploi et URSSAF.

UNE ÉCONOMIE TERTIARISÉE AUX POTENTIELS ENCORE SOUS-VALORISÉS

L'atrophie du secteur marchand¹¹ (environ 45 % de la valeur ajoutée) est une différence notable par rapport à l'Hexagone (57 %). En outre, la commande publique joue un rôle déterminant sur le territoire¹².

Le spatial : une filière-clé

Le spatial contribue à 12,6 % de la création de richesse en Guyane, une part en retrait sur plusieurs décennies, du fait de la diversification et de l'expansion de l'économie guyanaise¹³. Le secteur génère 8,1 % de l'emploi salarié (4 500 emplois). En 2021, le CSG a mené à bien 7ancements (contre une moyenne de 10 par an sur la dernière décennie).



Sources : INSEE estimations d'emploi salarié par secteur, comptes définitifs, base SIRENE.

L'activité spatiale s'organise autour de l'Agence spatiale européenne, de la société Arianespace (opérateur de lancements) et du Centre national d'études spatiales. Le Centre spatial guyanais (CSG) est la base opérationnelle des lanceurs Ariane (depuis 1979), Soyuz (de 2011 à 2022) et Vega (depuis 2012). Il s'étend sur environ 700 km². Suite à la guerre russe en Ukraine, le partenariat russo-européen a été suspendu, entraînant l'arrêt des lancements Soyuz. Afin de maintenir la compétitivité des lanceurs européens, le CSG est en phase de restructuration dans le but de maîtriser ses coûts opérationnels. Pionnier en la matière, il devrait notamment produire 90 % de son énergie via des ressources renouvelables à l'horizon 2025. En parallèle, le projet capital Ariane 6 est engagé, dont le premier lancement est prévu pour la fin 2023.

Le BTP stimulé par la commande publique

Le BTP représente 4,7 % de la valeur ajoutée, 17,5 % des établissements et 5,5 % des effectifs salariés en Guyane. La demande d'infrastructures constitue un relais de développement pour le secteur. À titre d'exemple, la modernisation et la construction de nouveaux établissements scolaires est une priorité du Contrat de Convergence et de Transformation (CCT) 2019-2022, qui totalise 91,3 M€ de crédits contractualisés par l'État et la CTG. La croissance des **besoins énergétiques** engendre également une demande significative pour le secteur.

⁹ Cette source privilégie une définition de l'emploi au sens du BIT. Ces données diffèrent de celles établies au sens du recensement.

¹⁰ Une personne sur onze travaille sans être déclarée, Insee Guyane, décembre 2012. Dans cette étude, les travailleurs informels englobent ceux qui sont à leur compte et non immatriculés, les salariés n'ayant pas reçu de fiche de paie et les aides familiales travaillant plus de 10 heures non déclarées. L'enquête emploi se basant sur la déclaration des foyers interrogés, ces données sont potentiellement sous-estimées. De plus, le périmètre d'étude ne couvre pas les 10 % de la population vivant dans les communes de l'intérieur, qui semble avoir un recours plus fréquent à l'emploi informel.

¹¹ Le tertiaire marchand est composé des services marchands et du commerce.

¹² <https://www.cerom-outremer.fr/guyane/publications/etudes-cerom/comptes-economiques-rapides-de-la-guyane-en-2021.html>

¹³ L'économie guyanaise a progressé à un rythme plus élevé que le spatial ces trois dernières décennies : la filière représentait 28,3 % de la valeur ajoutée en 1990.

La **construction de logement** est aussi un axe de développement primordial. Pour répondre au défi démographique, entre 4 400 et 5 200 logements doivent être construits chaque année¹⁴. Dans les faits, le rythme est de 1 600 logements commencés par an. La nécessité de construire se fait particulièrement pressante pour les logements sociaux et dans l'Ouest de la Guyane.

Par ailleurs, 24 % de la population vivaient dans un secteur d'habitat potentiellement indigne en 2016. L'insuffisance de l'offre contribue à favoriser l'urbanisation spontanée, exposant ainsi les habitants à des risques naturels, technologiques et juridiques. En 2015, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane recensait 37 287 constructions spontanées¹⁵. À titre comparatif, l'Insee comptait 94 768 logements légaux en 2019.

Des ressources abondantes peu valorisées...

La **filière forestière** représente 200 entreprises en Guyane, pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 M€ par an. L'activité étant fragilisée par des coûts élevés d'exploitation et de gestion mais aussi par l'étroitesse du marché, le volume de bois d'œuvre exploité évolue peu (+9,1 % sur dix ans). L'objectif de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois est de multiplier par trois ce volume tout en réorganisant la filière. L'une des pistes pour atteindre cet objectif est l'exploitation de la biomasse pour répondre aux besoins énergétiques.

Dans le **secteur primaire**, les besoins grandissants de la population sont de nature à inciter les acteurs à se structurer. L'accroissement du secteur passe par une plus forte pénétration du marché local et la recherche de débouchés extérieurs. En son sein, la filière **pêche** est sous-dimensionnée au regard des eaux très poissonneuses de la Guyane. En 2021, la production s'élève à près de 4 000 tonnes sur les 3 principales espèces pêchées, contre plus du double pour le voisin surinamais. Si les importations de produits de la mer augmentent sur dix ans en volume (+17,1 %), les exportations diminuent (-8,7 %), notamment du fait d'une pêche crevette en déclin. L'amélioration de la flotte, le développement des infrastructures et la formation des équipages constituent des enjeux cruciaux.

La Guyane possède un **vaste potentiel minier**, mais n'exploite exclusivement que l'or. La production aurifère reste stable sur la dernière décennie : entre 1,2 et 1,4 tonne d'or par an. Elle est bien plus faible qu'au Suriname, où la production est évaluée entre 20 et 30 tonnes d'or par an. En outre, le secteur se heurte aux défis environnementaux, comme en témoigne le litige autour du projet Montagne d'Or¹⁶, dans un contexte de réforme récente du code minier¹⁷.

Le **tourisme** ne représente qu'un faible poids dans l'économie, malgré de nombreux atouts : biodiversité, patrimoine culturel, spatial, etc. L'hébergement et la restauration représentent 1,3 % de la valeur ajoutée. En 2021, les Comités du Tourisme recensent 42 405 visiteurs en Guyane contre 330 368 en Martinique. Ayant particulièrement souffert des conséquences de la pandémie, le secteur reprend une activité comparable à celle d'avant-crise mais reste confronté à un manque de structuration.

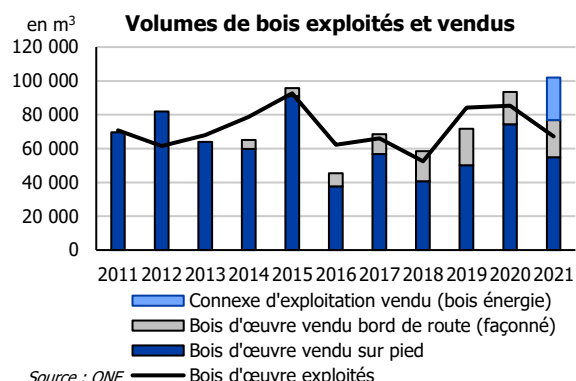
... Qui sont exploitées sur les marchés illégaux

La Guyane fait face à des **pratiques illégales importantes dans les secteurs concernés**, bien que leur mesure soit difficile¹⁸. Certaines de ces productions s'accompagnent de risques sociaux et environnementaux. En outre, en raison de la porosité des frontières, les facteurs de production sont majoritairement importés de manière illégale. La stratégie répressive de lutte contre ces pratiques sur le territoire doit ainsi nécessairement se combiner à la coopération régionale.

L'orpaillage illégal se déroulerait sur plus de 500 sites actifs et extrairait environ 10 tonnes d'or par an, pour un montant estimé à 500 M€. Les conséquences néfastes sur l'environnement prennent notamment la forme d'une déforestation incontrôlée. L'utilisation de mercure¹⁹, qui pollue les sols et l'eau, empoisonne les populations avoisinantes. L'orpaillage illégal est par ailleurs encouragé par le cours élevé de l'or. L'organisation des *garimpeiros* se montre quant à elle résiliente, et ce malgré la diversification de l'action de l'État dans la lutte contre l'orpaillage illégal (plus de 70 M€ par an y sont dédiés).

La **pêche** regroupe des pratiques à la fois informelles et illégales, qui pèsent sur la rentabilité du secteur formel. Enrayer ce phénomène a vocation à préserver la ressource de la surexploitation et protéger les intérêts des pêcheurs guyanais. La pêche illégale représenterait entre 1,4 à 3 fois la production légale. En parallèle, le commerce illégal de vessies natatoires se développe.

Enfin, le **trafic de cocaïne** est également un facteur alimentant l'économie illégale. Du fait du renforcement des politiques antidrogues dans l'environnement régional et de l'augmentation de la consommation mondiale, la Guyane est devenue un territoire de transit pour la cocaïne produite en Colombie, en Bolivie et au Pérou. Selon le dernier rapport sénatorial à ce sujet²⁰, 20 % de la cocaïne arrivant sur le territoire hexagonal proviendraient de Guyane.



Lutte contre la pêche illégale en Guyane

	2020	2021
Contrôles ayant donné lieu à une infraction*	135	163
Part des infractions sur le total des contrôles	76,7%	80,5%
Tonnes de poissons saisis	162	167
Km de filets saisis	224	196
Kg de vessies natatoires saisis	848	993
Navires déroutés ou saisis et détruits	1	11

* concernent les navires illicites, non déclarés et non réglementés (INN), étrangers en incursion dans les eaux françaises
Source : Surveillance et contrôles des activités maritimes et fluviales (SCAMF), DGTM.

¹⁴ Quels besoins en logements en Guyane pour les 10 prochaines années ? DEAL, 2017.

¹⁵ L'urbanisation spontanée en Guyane : recensement du phénomène en 2015, AUDeG, 2018. Le champ comprend la CAEL, Kourou, Mana et Saint-Laurent-du-Maroni.

¹⁶ Ce projet, qui devait permettre l'exploitation de 85 tonnes d'or sur 12 ans, est en suspens en raison de poursuites juridiques en cours.

¹⁷ La réforme du code minier de 2021, en application de la loi « Climat et Résilience », instaure des mesures telles que l'évaluation environnementale systématique pour les AEX (autorisations d'exploitation) supérieures à 25 ha, dans le but de mieux prendre en compte les exigences en matière de protection de l'environnement.

¹⁸ L'OCDE (Manuel sur l'économie non observée, 2002) distingue la production souterraine (légale mais délibérément non déclarée), illégale (interdite par la loi), la production du secteur informel (exercée par des entreprises non constituées en sociétés appartenant aux ménages) et celle des ménages pour leur propre usage final.

¹⁹ Le Brésil, le Suriname, le Guyana et la France sont tous signataires de la convention de Minamata actant l'interdiction du mercure pour l'extraction minière.

²⁰ Mettre fin au trafic de cocaïne en Guyane : l'urgence d'une réponse plus ambitieuse, rapport d'information sénatorial de M. Antoine Karam, septembre 2020.

Des collectivités locales fragiles

Les collectivités locales jouent un rôle important en matière économique. Le budget de fonctionnement des communes et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)²¹ du territoire avoisine 240 M€ et 480 M€ pour la CTG. Le budget consacré à l'investissement s'élève quant à lui à environ 210 M€ (130 M€ pour la CTG et 80 M€ pour les communes et EPCI).

Les collectivités locales de Guyane présentent une situation financière plus fragile que dans l'Hexagone. En 2019, un rapport sénatorial déclarait 14 des 22 communes guyanaises dans le réseau d'alerte des finances locales²². Cependant, sur la période 2014-2021, l'AFD²³ constate une légère amélioration de la capacité d'autofinancement des communes et des EPCI, qui masque toutefois de fortes disparités territoriales. En parallèle, un rapport parlementaire de 2022²⁴ signale les difficultés financières que rencontre également la CTG. Ce rapport indique que la loi de finances initiale pour 2022 a mis en place un soutien exceptionnel de l'État à la CTG (20 M€) en vue de rétablir sa capacité d'autofinancement en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de respect des délais de paiement.

Selon la Cour des comptes²⁵, les difficultés structurelles rencontrées par les collectivités sont liées au poids élevé des charges de personnel (majoration de traitement des fonctionnaires et sureffectifs) et aux faibles produits des impôts directs locaux (40 % de la moyenne nationale), principalement en raison de l'étrécissement des bases d'imposition²⁶.

UN FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE DYNAMIQUE

Le système bancaire guyanais repose sur 14 établissements de crédit installés localement (ECIL) ainsi que des établissements intervenant depuis la Métropole. Le marché est relativement concentré : **70 % de la collecte de dépôts et 59 % des octrois de crédits sont réalisés par trois établissements en 2021.**

Indicateurs monétaires et financiers	2011	2021	Guadeloupe 2021	Martinique 2021
Émission nette cumulée de billets par hab. (€)	9 949	16 762	5 047	3 791
Nombre d'hab. par DAB/GAB	1 594	2 355	1 175	1 119
Nombre de comptes ordinaires par hab.	0,49	0,51	1,18	1,27
Actifs financiers des agents économiques (M€)	1 439,9	2 689,8	9 700	9 800
Encours sains de crédits des agents économiques (M€)	2 364,6	4 296,8	11 000	11 400
Taux de créances douteuses brutes (%)	4,0	2,5	4,0	4,8

Source : IEDOM

L'encours sain des **crédits** augmente en moyenne de 6,2 % par an sur dix ans. Les entreprises concentrent 54,2 % de celui-ci, les ménages 34,3 % et les collectivités locales 7,4 % (part qui diminue de moitié sur dix ans). Côté entreprises, la croissance de l'encours est tirée par les crédits à l'investissement et les prêts immobiliers. En outre, les prêts garantis par l'État (PGE) ont soutenu l'octroi de crédits aux entreprises pendant la crise de la Covid-19. Pour les ménages, la croissance de l'encours est essentiellement portée par les crédits à l'habitat, qui représentent 73,9 % des concours consentis à ces derniers.

Les actifs financiers des agents progressent de 6,4 % en moyenne par an entre 2011 et 2021. Ils ont particulièrement augmenté pendant la crise sanitaire, dynamisés par la constitution d'une épargne « forcée ».

Concernant les **indicateurs de vulnérabilité** des agents économiques, le nombre de personnes morales en interdiction bancaire diminue de 43 % en cinq ans tandis que le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire baisse de moitié. Par ailleurs, les ECIL affichent un niveau de sinistralité peu élevé par rapport aux autres DROM, du fait de l'assainissement de leur portefeuille et du poids des bailleurs sociaux dans l'encours qui conduit à un taux de créances douteuses relativement faible (2,5 % en 2021).

Sur le plan monétaire, la Guyane se caractérise par ailleurs par un faible taux d'équipement bancaire et une circulation fiduciaire particulièrement dynamique. La Guyane concentre un tiers du total des émissions de billets réalisées dans les DROM alors que son économie ne représente que 10 % du PIB de ces derniers. **Cette préférence pour les espèces** résulte de facteurs spécifiques à la Guyane : une population faiblement bancarisée, une économie informelle développée et un positionnement géographique qui favorise la fuite des espèces à l'étranger.

Indicateurs entreprises	2011	2021	TCAM ⁽³⁾	Indicateurs ménages	2011	2021	TCAM ⁽³⁾
Encours sains ⁽¹⁾	1 212,6	2 329,0	6,7%	Encours sains ⁽¹⁾	733,7	1 474,1	7,2%
dont crédits d'exploitation	80,1	204,6	9,8%	dont crédits à la consommation	168,1	390,4	8,8%
dont crédits d'investissement	411,8	957,1	8,8%	dont crédits à l'habitat	565,4	1 082,6	6,7%
dont crédits à la construction	714,8	1 138,2	4,8%	Créances douteuses nettes	9,7	26,5	10,6%
Créances douteuses nettes	28,8	32,6	1,3%	Actifs financiers ⁽²⁾	952,0	1 573,4	5,2%
Actifs financiers ⁽²⁾	348,9	887,2	9,8%				

(1) de l'ensemble des établissements de crédit (2) établissements de crédit implantés localement (3) taux de croissance annuel moyen sur la période 2011-2021
Source : IEDOM, données au 31/12/N.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr
Directeur de la publication : S. BOUVIER-GAZ — Responsable de la rédaction : D. LAURET
Rédaction : J. CAPITAINE — Éditeur: IEDOM

²¹ Les données de ce paragraphe sont des approximations. Elles s'appuient sur les comptes des collectivités mentionnées des 7 dernières années.

²² Soutenir les communes des départements et régions d'outre-mer, rapport de Georges Patient et Jean-René Cazeneuve sollicité par le Premier ministre, 2019. L'inscription au réseau d'alerte des finances locales relève de 4 critères : le coefficient d'autofinancement courant, le ratio de rigidité des charges structurelles, le ratio d'endettement et le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal rénové.

²³ Observatoire des communes et des EPCI de Guyane, 2022, AFD.

²⁴ <https://www.senat.fr/rap/r21-637/r21-6371.html>

²⁵ Les finances publiques locales, Cour des Comptes, rapports 2017 et 2022.

²⁶ Le recensement cadastral et l'adressage sont lacunaires et ne permettent pas d'assurer l'exhaustivité des bases. L'AFD mentionne également l'absence d'activité économique et de fiscalité directe dans certaines zones comme causes supplémentaires des faibles produits fiscaux.